

DEC131973DR02



Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal Jeseck, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7092] intitulée Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 090149DR02 du 02/07/2009 portant nomination de M. Pascal Jeseck aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Pascal Jeseck dans l'unité du CNRS n°7092 à compter du 01/09/2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21/06/2013

La directrice de l'unité
Marie-Lise Dubernet-Luckey



Visa de la déléguée régionale du CNRS

Pour la déléguée régionale et adjointe régionale
L'adjoint à la déléguée régionale

Jean-Pierre REYES

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

Pour Le Président
et par délégation
L'Administratrice Générale
Du Centre des Services
UPMC

Martine RAMOND